



défi énergies 17

Bulletin de l'association
Loi 1901

DEFI ENERGIES 17
ISSN 1955-8889

Tirage papier: 100

Responsable de
publication:
Yves Grosset-Grange

Rédaction:
Daniel Hernot
Jean-Paul Blugeon
Luc Dazy
Yves Grosset-Grange

EDITEUR:
DEFI ENERGIES 17

41 bis rue Bernard Palissy
17700 SURGERES
TEL-FAX 05 46 01 18 67
contact@defi-energies17.org
www.defi-energies17.org

Les articles signés sont publiés
sous la responsabilité de leurs
auteurs et n'engagent pas celle de
l'association.

Défi Energies 17 autorise toute
reproduction de texte ou d'illus-
tration, sous réserve de mention-
ner la source.

Envoyez vos fiches !

Pour enrichir et actualiser le site
internet de « L'écohabitant » (guide
et annuaire des professionnels de
l'écoconstruction), signalez nous
vos chantiers et vos entreprises.

Voir pages 4 à 6

Sommaire:

Isolation des combles et cables électriques	2
Un point sur les taillis à très courte rotation	2
L'éolien off shore à marée basse	3
Tassement des isolants	4
Ecohabitez !	4
Fiche d'identification d'entreprises	5 et 6
La fiscalité écologique	7 et 8

INFOS n°34 - Juin 2010

Editorial

L'actualité voit resurgir le conflit Russie-Biélorussie au sujet du gaz. Elle nous rappelle que nous pourrions en subir les contrecoups dès l'automne prochain. Autrement dit elle souligne une fois de plus notre très forte dépendance énergétique.

Face à ce rappel bienvenu, le moins qu'on puisse dire est que le « paysage » français est contrasté !

Jean-Louis Borloo vient d'envoyer aux préfets une lettre dans laquelle il rappelle les décisions nationales en matière de programmation des investissements dans l'éolien (*), et leur demande de veiller à ce que l'instruction des projets de parcs éoliens et de projets de ZDE soit traitée avec diligence.

Puisse-t-il être entendu, et même obéi car les créations de parcs se sont brutalement ralenties depuis fin 2009. Quant à l'éolien off shore, la réunion à laquelle a participé notre Secrétaire à Bordeaux révèle que tout est bloqué (voir page 3).

Si les choses vont mieux pour le photovoltaïque, il n'est pas à l'abri de retournements bizarres. Car, selon une dépêche de l'AFP, voici que la pédégère d'ErDF (Électricité Réseau Distribution France) Michelle Bellon s'inquiète de ce que sa croissance implique pour le réseau national : « Nous nous attendons cette année à plus de 75 000 raccordements nouveaux, 120 000 l'année prochaine, 150 000 en 2012. ». Il y a ceux qui crient « hourra ». Michèle Bellon, elle, se demande comment on va « bien pouvoir gérer toute cette production non prévisible, aléatoire ». Pourtant son organisme sait très bien prévoir la production encore plus aléatoire de l'éolien, et l'Allemagne arrive bien à gérer 20 fois plus de surface de capteurs que nous !

Une fois de plus il y a loin des déclarations aux actes.

Gardons nous de nous y habituer. Gardons la fraîcheur de notre indignation pour rester actifs.

(*) atteindre 19 000 MW installés en 2020 ; c'est l'objectif issu de Grenelle 1, confirmé par le document de programmation pluriannuelle d'investissements de production d'électricité, publié au JO du 10/01/2010 après débat au parlement

Isolation des combles et câbles électriques Yves Grosset-Grange

Lorsque nous sommes arrivés dans notre maison en 1981 il n'y avait aucune isolation dans les combles. J'y ai mis à l'époque 2 couches de laine de verre.

En 2008 il était devenu grand temps de faire mieux !

Problème : les lignes électriques qui courent dans les combles allaient être noyées dans l'épaisseur des isolants supplémentaires. Leur surveillance et maintenance allaient donc devenir impossibles.

J'ai donc remonté les câbles en les fixant à la charpente. J'en ai profité pour

étiqueter chaque câble afin de ne pas avoir à chercher à quelle ligne j'aurai affaire lorsqu'une intervention deviendra nécessaire.



J'ai également installé des « passerelles » appuyées sur les solives, qui permettraient de marcher au dessus de l'isolant lorsqu'il serait mis en place.

Je suis particulièrement satisfait des 40 cm d'isolant. Malgré leur léger tassement leur efficacité a été clairement démontrée cet hiver.

Les taillis à très courte rotation (TTCR) Luc Dazy

En novembre 2009 une conférence sur cette nouvelle technique de culture était organisée au Lycée Agricole Le Renaudin à Jonzac à l'initiative de Steve Barraud (de la chambre d'agriculture)

Mme la Directrice du Renaudin indique que l'expérience TTCR commence en 2007 sur le domaine du lycée. D'autres expérimentations en TTCR et Bois Raméal Fragmenté (BRF) sont en cours en Val de Saintonge sur 4 parcelles de 1 ha. Un projet de 10 ha était envisagé pour l'hiver 2010 aux abords de la Trézence.

De leur côté la Maison de l'Énergie à Jonzac et la CDC de Hte Saintonge soutiennent plusieurs plantations expérimentales. Ce sont les CUMA qui en feront l'exploitation. Une société, Proxi 17, fera la commercialisation des plaquettes dans un rayon de 8 à 10 km autour de Jonzac.



La culture du peuplier en TCR a été pratiquée pour la production de pâte à papier.

Pour l'énergie, le développement du TTCR a commencé en Suède en 1970. Actuellement dans ce pays, ce sont 16 000 ha qui sont plantés en saules. La commune d'Enköping et ses 20 000 habitants se chauffent et purifient leurs effluents avec 75 ha de saules depuis 1994.

La plantation de saules se développe au Danemark, Grande Bretagne, Belgique, Pologne...

En Bretagne, en 2009, il y a 150 ha de plantations, dont 70 ha avec filière épuration.

Les résultats des années récentes y indiquent que le pouvoir calorifique inférieur du saule est de 3600 kWh/tonne à 25% d'humidité, équivalant à environ 40MWh/ha/an.



Dans le cadre de la consultation préalable au développement des énergies marines demandée par le ministre Borloo, D.E 17 était invitée à participer le 2 juin à une réunion de concertation à Bordeaux. Résumé.

On nous a d'abord présenté le découpage côtier, fait en quatre zones : Manche-Mer du Nord, Bretagne, Atlantique, Méditerranée.

La réunion portait évidemment sur la zone Atlantique, en présence du représentant du Préfet de Région Aquitaine (représentant aussi celui de Poitou-Charentes), du représentant du Préfet Maritime, de membres de leurs administrations et services techniques. Au total une centaine de participants (dont beaucoup de développeurs éolien, la F.E.D, les pêcheurs, France-Nature-Environnement, etc.).

Après un rappel sur les diverses énergies marines (éolien en mer, houles, marée, courants), le résultat de la concertation Internet lancée en février/mars nous est présenté.

Les préoccupations exprimées sont très classiques (oiseaux, paysages, pêche, tourisme, conflits d'usages), on nous explique qu'elles ont été reprises et complétées par des aspects plus techniques (profondeurs inférieure à 30m, navigation, potentiel de vent, distance à la côte, radars, sémaphores, champs de tir, zones natura 2000 de protection des oiseaux,...).

A partir de ces contraintes, reportées par l'Ademe et divers partenaires sur le Système d'Informations Géographiques "géolittoral" implanté sur le serveur SEXTAN de IIFREMER, la cartographie des zones favorables à l'installation d'éoliennes "plantée" a été réalisée (informations accessibles aux professionnels).

Roulement de tambour...la carte va être affichée ... stupeur dans la salle ... C'EST ROUGE PARTOUT !!

Du sud Vendée aux Pyrénées, juste deux petits confettis face à Montalivet Lacanau !! Au large de la Charente Maritime, rien de rien (on nous explique que c'est surtout à cause de la protection des oiseaux pélagiques).

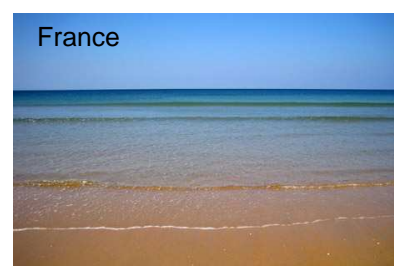
Un développeur qui avait bêtement compris que c'était une réunion de "vraie" concertation tente d'arracher un petit carré de 10km sur 10km au large des îles, impossible, on en reste là, c'est ce qui sera proposé au Ministère.

On se dit que si l'Atlantique a trop de contraintes, c'est mieux ailleurs ?

Présentation rapide des autres zones maritimes : en Bretagne, rien sauf en baie du Mont Saint Michel (tu parles !), en Méditerranée, rien sauf une très petite zone face au Rhône (pas assez de plateau continental, manque de vent !), en Manche, la zone déjà connue devant Dieppe, où le projet de Veullette n'arrive pas à démarrer (3 ans de retard).

Rappelons quand même que l'objectif d'éolien en mer est de 6000 MW pour 2020, soit au bas mot un millier de machines avec les technologies actuelles. On les mets où ?? D'après le représentant du Préfet Maritime, le salut viendrait des éoliennes flottantes (encore au stade du développement), non prises en compte dans l'étude

Bref, une nouvelle fois nous allons tergiverser et prendre une décennie de retard supplémentaire. Sur les zones ainsi définies, un appel à projet sur un total de 3000 MW va être lancé à l'automne, désignation fin 2011. A moins d'avoir de très grosses machines (10 MW ou plus, en cours de développement) je doute que l'espace proposé suffise.



ENFIN DISPONIBLE !

Le annuaire complet et + de 130 contacts en Poitou-Charentes pour faire réaliser vos travaux de construction ou de rénovation écologiques !



Une conférence de presse de lancement du « Guide de l'écohabitant Poitou-Charentes » a eu lieu à La Rochelle le 9 mars 2010 chez Philippe Turcry et Hélène Cottereau.

Pour faire vivre ce guide, n'oubliez pas de nous signaler vos chantiers et vos entreprises à l'aide de la fiche ci-contre

Philippe Turcry, qui nous recevait chez lui à La Rochelle, a déclaré : « Notre maison des années 50 était un gouffre en énergie.

L'isolation extérieure et la modification des fenêtres ont beaucoup réduit nos dépenses et amélioré notre confort. Si le guide avait existé il y a 2 ans nous aurions trouvé plus vite les entreprises compétentes qu'il nous fallait »



Philippe Turcry (à droite) et son artisan

La version papier comporte 100 pages en couleurs, dont une vingtaine sur les pratiques de l'habitat écologique.

La version Internet a reçu le même contenu à l'origine, mais elle est régulièrement enrichie et mise à jour grâce aux « fiches d'identification des professionnels » envoyées par les particuliers. Envoyez les vôtres !

Lien : www.ecohabitant.fr

Tassement d'isolant thermique : la preuve par l'image Jean-Paul Blugeon

La construction de ma maison remonte à 1994. Pour des raisons économiques, je l'ai isolée à la laine de roche, qui n'est certes pas le matériau le plus écologique... Les laines minérales ont un autre défaut. Voici ce que j'ai constaté, 16 ans plus tard, au niveau de l'isolation sous rampants avec de la laine en rouleaux :

- au niveau du grenier au nord, l'épaisseur initiale de 10 cm s'est réduite à 6 cm, soit une perte de 40%
- pour le reste de la maison, où l'épaisseur était de 20 cm,



la perte moyenne est de 4 cm, soit « seulement » 20%.

Comme le pouvoir isolant est lié à l'air emprisonné dans le matériau (ici entre les fibres) ce tassement représente une dégradation équivalente de la performance thermique. A noter que l'« effondrement » est moins important sur les bords. J'avais entendu parler de ce phénomène, en voici une preuve irréfutable ! Par contre, je n'ai pas d'explication au fait que paradoxalement, le tassement soit supérieur au niveau de l'isolant le moins épais, donc le moins lourd...



Fiche d'identification des Professionnels

Vous avez fait réaliser par des professionnels des travaux de construction ou rénovation écologique de votre maison. Votre avis nous intéresse :

- Il sera précieux pour de futurs clients qui cherchent des artisans compétents,
- Il permettra à nos Associations d'actualiser l'annuaire des professionnels.

Merci de remplir cette fiche d'identification (une fiche par entreprise et par type de travaux) et de nous la renvoyer rapidement.

Nous nous engageons à ne pas communiquer votre avis.

CLIENT		TYPE DE TRAVAUX	
Nom Prénom		<input type="checkbox"/> Rénovation	
Adresse		<input type="checkbox"/> Construction neuve	
Code Postal	Ville	Année	
Tél. domicile		<i>Cochez les cases correspondantes</i>	
Tél. mobile		1. ETUDES :	
Email		<input type="checkbox"/> Architectes	
		<input type="checkbox"/> Bureaux d'étude	
		<input type="checkbox"/> Maîtres d'œuvre	
		<input type="checkbox"/> Thermiciens	
		<input type="checkbox"/> Diagnostics	
		<input type="checkbox"/> Conseils	
PROFESSIONNEL/ENTREPRISE		2. GROS ŒUVRE :	
Nom Prénom		<input type="checkbox"/> Maçonnerie	
Adresse		<input type="checkbox"/> Ossature bois	
Code Postal	Ville	<input type="checkbox"/> Isolation extérieure et bardages	
Tél. entreprise		<input type="checkbox"/> Charpente/Couverture	
Tél. mobile		<input type="checkbox"/> Façades	
Email		3. LOTS TECHNIQUES :	
Site web		<input type="checkbox"/> Electricité (installation intérieure ; installation de production)	
		<input type="checkbox"/> Chauffage (production de chaleur ; installation de distribution)	
		<input type="checkbox"/> Eau (production d'eau chaude sanitaire, installations sanitaires, récupération d'eau de pluie,	
		<input type="checkbox"/> Ventilation/Etanchéité à l'air	
Votre interlocuteur		4. AMENAGEMENT FINITIONS	
		<input type="checkbox"/> Menuiserie (portes, fenêtres, placards ...)	
		<input type="checkbox"/> Agencement intérieur (meubler fixe, escaliers)	
		<input type="checkbox"/> Isolation intérieure	
		<input type="checkbox"/> Cloisons et doublages	
		<input type="checkbox"/> Planchers et revêtements de sol	
		<input type="checkbox"/> Peinture et revêtements muraux	
		5. AMENAGEMENTS EXTERIEURS	
		<input type="checkbox"/> Assainissement	
		<input type="checkbox"/> Aménagements paysagers	
		6. MATERIELS ET MATERIAUX	
		<input type="checkbox"/> Fournisseurs	

Merci de remplir une fiche séparée pour chaque type de prestation, même si elles ont été réalisées par le même professionnel.

Votre Evaluation par critère	Mauvai s	Peut mieux faire	Bien	Très Bien
Motivation pour l'écohabitat et la défense de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compréhension de vos attentes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prise en compte des caractéristiques de l'ensemble du bâtiment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capacité à vous conseiller sur les moyens à mettre en œuvre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capacité à vous orienter vers les bons prestataires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité du devis détaillé poste par poste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décali d'attente avant début des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect de la date de démarrage et de la durée prévue des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect des travaux prévus au devis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capacité à réagir aux imprévus en cours de chantier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coordination avec les autres corps de métier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Propreté du chantier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité globale des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivi après chantier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Descriptif des travaux et notamment type de matériaux ou matériels mis en œuvre.

Commentaire global.

Conseillez-vous ce professionnel à vos amis ?

oui

non

Document à retourner à :

<i>Par courrier :</i>	Défi énergies 17 Espace Berlioz 5 rue Jean Philippe Rameau 17700 SURGERES
<i>Par courriel :</i>	contact@defi-energies17.org

DATE :

Une fiscalité classique a pour objet le financement de l'Etat. Elle doit avoir une assiette aussi large que possible et un taux économiquement acceptable, ne créant pas de distorsion dans l'équilibre des marchés.

Au contraire une fiscalité écologique a pour but de modifier l'équilibre des marchés en influant sur les coûts pour encourager ou décourager certains investissements ou certaines consommations en augmentant ou en diminuant leur intérêt.

Par exemple une "taxe carbone" augmente le coût des énergies fossiles proportionnellement à l'émission de CO₂, rendant de ce fait plus attrayant un investissement dans les énergies renouvelables.

Pour être efficace, une telle fiscalité doit faire l'objet d'une augmentation progressive (supérieure à l'évolution du pouvoir d'achat) et programmée (pour donner une visibilité à long terme aux investisseurs et les convaincre du caractère inéluctable du déséquilibre des coûts).

D'autre part, une fiscalité écologique ne constitue pas une recette pour l'état, mais est un élément d'une action globale témoin d'une volonté politique d'internaliser des coûts environnementaux supportés par la collectivité.

Quelle redistribution ?

Le montant récolté doit donc être redistribué soit directement aux cotisants, soit indirectement, préférentiellement à travers des programmes visant les mêmes objectifs.

Idéalement, il ne devrait y avoir ni exemptions ni abattements, les problèmes de concurrence internationale relevant des droits douaniers aux frontières et des négociations commerciales (O.M.C, Union Européenne).

A ce titre, la fameuse "T.I.P.P" qui constitue l'essentiel du prix des carburants ne peut être considérée comme une fiscalité écologique puisque qu'elle n'a pas d'autre objectif que de constituer une recette versée au budget de l'Etat sans redistribution spécifique ni lien direct avec le contenu CO₂ des produits.

Suite au "Grenelle de l'environnement", une fiscalité écologique devait être mise en place. La "Contribution Climat Environnement" en était le premier élément, sur la base initiale de 17 Euros par tonne de CO₂ émis. Certainement très perfectible, la "Contribution Climat Environnement" présentait bien les principaux critères d'une fiscalité écologique, mais ses conditions d'application (notamment les exemptions) lui ont valu un rejet du Conseil Constitutionnel puis un abandon de fait par l'exécutif le 23 mars 2010.

Et chez nos voisins ?

Cependant le débat sur la "Contribution Climat Environnement" a au moins eu le mérite de mettre en évidence l'expérience de plusieurs de nos voisins européens qui disposent déjà de dispositifs comparables. On constate des taux assez différents, mais dans tous les cas, la taxe carbone s'ajoute à une fiscalité traditionnelle sur les produits énergétiques.

La redistribution directe ou affectée n'est pas la règle

générale, les états préférant généralement un abaissement des charges sur le travail.

Les exonérations ou réduction de taux sont toujours nombreuses, les industries à forte consommation énergétique déjà soumises aux quotas de CO₂ (gratuits pour l'instant) sont exonérées.

Les résultats sont-ils au rendez-vous ?

Le constat est partagé. La Suède a sensiblement baissé ses émissions (-9% depuis 1990 malgré une forte hausse du P.I.B), avec un quasi abandon des combustibles fossiles pour le chauffage. Mais la Norvège a augmenté ses émissions (+15%) et le Danemark les a faiblement baissées.

Et la « TVA carbone » ?

La généralisation du "bilan carbone" des produits de consommation ouvre une autre perspective, celle d'une "T.V.A carbone" qui serait appliquée en fonction du contenu CO₂ des produits. C'est une alternative à la "taxe carbone" sous ses diverses formes actuelle qui est proposée par certains économistes.

Sources :

Sites de l'Express, Le Monde, Naturavox, OFCE- Sciences Po, Ademe, CAP 21, Commissariat Général au Développement Durable, "Rapport Rocard", Rapport d'information du Sénat 543 du 8 juillet 2009.



Jean-Marc Jancovici et la « taxe carbone »

A la question « Faut-il ou non inclure l'électricité ? » il répond "Oui, pour deux raisons". L'une tactique, l'autre de fond. La première consiste à éviter que le débat se déplace sur le sujet habituel « pour ou contre le nucléaire » ; la deuxième parce qu'il est impératif que la maîtrise de l'énergie soit "plus intéressante" que le passage à l'électricité.

(Source : Le Moniteur.fr)

Photo Manicore.com

COMPARAISON ENTRE LES FISCALITES ECOLOGIQUES DE PLUSIEURS PAYS

Pays	année création	Recette en % du P.I.B	Cible	Taux par tonne de CO ₂	Exemptions	Compensations
Finlande	1990	1,25%	carburants combustibles électricité (consommation et non production)	en général : 20 € gaz naturel : 15 € électricité : 2,8 € (0,88 €/kWh) augmentations programmées pour 2011	Agro-combustibles Agro-carburants Consommation des chemins de fer, navigation et aviation commerciales Electricité industrielle 50%	Baisse impôt sur le revenu Baisse cotisations employeurs
Suède	1991	0,81%	carburants combustibles électricité (consommation des ménages et non production)	en général : 27 € en 1991 108 € en 2009 taxe supplémentaire sur émissions SO ₂ et NOx	Production d'électricité Agro-combustibles Agro-carburants Taux réduit à 21% pour les entreprises (30% en 2011, 60% en 2015) et 15% si soumise aux quotas de CO ₂ Trains, transports intérieurs aériens et maritimes Taux réduit G.P.L. et gasoil Taux réduit chauffage urbain	Réforme fiscale globale avec baisse des charges sur le travail Uniformisation TVA Baisse impôt sur le revenu
Danemark	1992	0,30%	carburants combustibles électricité (consommation et non production)	en moyenne 13 € (2009) +1,8% par an jusqu'en 2015	Production électrique Services : taux plein Industries : taux réduit pour les usages industriels, taux plein pour usages généraux	Réinvestissement de 20% de la recette pour améliorer la production énergétique du pays Baisse contributions sociales employeurs Baisse impôt sur le revenu Hausse allocations familiales
Slovénie	1997	0,07%	?	12,5 €	entreprises soumise aux quotas de CO ₂	?
Norvège	1991	?	?	40 €	?	Baisse impôts promises mais non réalisées
Colombie Britannique (Canada)	2008	?	carburants combustibles électricité	7,5 € (2008) +3,75 € par an jusqu'en 2012	Secteurs fortement consommateurs en énergie déjà taxés au titre de la "Western Climate Initiative"	Redistribution intégrale Reversement aux ménages non imposables (75 € par adulte, 22 € par enfant) Réduction impôt sur le revenu (deux premières tranches) Réduction charges sociales employeurs
Pays Bas (96), Royaume Uni (2000), Allemagne (98) : pas de "taxe carbone" à proprement parler mais sur-taxation non liée aux émissions de CO ₂						